

Bureau du 27 mai 2002

Décision n° B-2002-0586

commune (s) : Saint Genis Laval

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située 34, chemin de Beaunant et appartenant à l'Etat**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière -
Service opérationnel - Subdivision sud

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 16 mai 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2002-0444 en date du 4 février 2002, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine se propose d'acquérir, en vue de l'élargissement du chemin de Beaunant à Saint Genis Laval, une parcelle de terrain de 65 mètres carrés dépendant d'une propriété située au numéro 34 de cette voie et appartenant à l'Etat.

Aux termes du projet d'acte qui est présenté au Bureau, l'Etat céderait ladite parcelle au prix de 891,83 € ;

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération du Conseil n° 2002-0444 en date du 4 février 2002 ;

DECIDE

1° - Approuve le présent dossier d'acquisition et notamment le projet d'acte sus-visé.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée n° 0499 en date du 18 mars 2002 pour la somme de 1 300 000 € en dépenses.

4° - Le montant à payer en 2002 sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - compte 211 200 à hauteur de 891,83 € ainsi que les frais d'actes notariés estimés à hauteur de 457 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,